

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :

Le jeudi 9 juillet 2020 à 20h30 à la Salle des Fêtes

ORDRE DU JOUR :

- 1) Information du Maire
- 2) Approbation et signature de la convention de remboursement concernant l'achat d'équipements de protection par la Communauté de commune pour le compte de la Commune
- 3) Recensement de la population du 21 janvier au 20 février 2021 :
Nomination d'un coordonnateur communal
- 4) Convention de coopération pour la gestion et le maintien de la qualité des circuits de randonnées d'intérêt communautaire
- 5) Subventions 2020
- 6) Questions Diverses

Considérant la nécessité d'ajouter trois questions supplémentaires à l'ordre du jour, Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'ajouter trois questions à l'ordre du jour, à savoir :

- Mise en souterrain d'une ligne Haute Tension Aérienne vétuste
- Prime exceptionnelle pour les agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19
- Hygiénisation des boues de la station d'épuration

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
de la Commune de Le Breuil en Auge
du jeudi 9 juillet 2020**

L'an deux mil vingt, le neuf juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur David POTTIER.

Etaient présents : Mmes Brigitte Ciavatta, Carole Gauchard, Catherine Lefèvre, Françoise Lépy, Caroline Macaluso-Deplano, Claire Rallon et Valérie Vieillard, MM Louis Bajard, Bruno Dufeil, Christian Guiot, David Pottier, Sébastien Sochon, Alain Testard et Lucien Tiphagne, conseillers.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : M Bruno Dufeil

1) Information du Maire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la démission de Monsieur Claude Bouty

Le règlement intérieur du Conseil Municipal sera mis en place

Conseil des jeunes : Il faut réfléchir à sa mise en place (appel à candidature et vote si nécessaire).

Les travaux du Bourg sont quasiment terminés.

Il a été demandé la pose de panneaux « Changement de priorité - priorité à droite ».

Les marquages et le rond-point sont terminés

Polémique sur les réseaux sociaux concernant les travaux avec des commentaires toujours négatifs et des informations parfois erronées.

Projet de mettre en place une application Urgences Alertes pour permettre d'informer les Breuillois en cas d'urgence. Il suffira de télécharger l'application gratuitement sur les téléphones portables.

2. Approbation et signature de la convention de remboursement concernant l'achat d'équipements de protection par la Communauté de Communes pour le compte de la Commune

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la commande groupée d'équipements de protection par la Communauté de Communes Terre d'Auge,

Vu le modèle de convention ci-annexée,

Considérant le besoin de la Commune en équipements de protection en raison de la crise sanitaire,

Considérant la nécessité de signer la convention avec la Communauté de Communes concernant l'achat groupé des équipements de protection

Il est proposé :

Article 1^{er} : D'approuver la convention de remboursement concernant l'achat d'équipements de protection par la Communauté de Communes pour le compte de la Commune

Article 2 : D'autoriser le Maire à signer la convention, les éventuels avenants et tous documents s'y afférant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants décide :

- D'approuver la convention de remboursement concernant l'achat d'équipements de protection par la Communauté de Communes pour le compte de la Commune

- D'autoriser le Maire à signer la convention, les éventuels avenants et tous documents s'y afférant

3. Recensement de la population du 21 janvier au 20 février 2021

Considérant le prochain recensement de la population du 21 janvier au 20 février 2021, il convient d'ores et déjà de nommer un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement.

Monsieur le Maire propose de nommer Madame Yannick LE CAM qui a déjà exercé ces fonctions lors des derniers recensements.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- autorise Monsieur à prendre l'arrêté nommant, Madame Yannick LE CAM, coordonnateur communal de l'enquête de recensement de la population pour l'année 2021.

4) Convention de coopération pour la gestion et le maintien de la qualité des circuits de randonnées d'intérêt communautaire

Monsieur le Maire présente la convention de coopération pour la gestion et le maintien de la qualité des circuits de randonnées d'intérêt communautaire avec la Communauté de Communes.

Celle-ci définit les engagements réciproques des parties afin d'assurer le maintien de la qualité des circuits de randonnées d'intérêt communautaire, notamment le circuit d'intérêt communautaire n°6 au départ du Breuil en Auge (12km). Un panneau a été installé au pied de la bibliothèque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants décide :

- D'approuver la convention de coopération pour la gestion et le maintien de la qualité des circuits de randonnées d'intérêt communautaire.

- D'autoriser le Maire à signer la convention, les éventuels avenants et tous documents s'y afférant

5) Subventions 2020

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants décide, pour 2020 d'accorder les subventions suivantes :

A.D.M.R. du Breuil en Auge	400.00 €
A.S.T.A.	400.00 €
Anciens Combattants A.C.V.G.	50.00 €
Comice Agricole Blangy le Château	80.00 €
CFA Bâtiments Caen	60.00 €
Association des Accidentés de la Vie (section de Pont l'Evêque)	100.00 €
Harmonie Municipal de Pont L'Evêque	50.00 €
Alcool infos 14	50.00 €
MFR La Pommeray	50.00 €
APAEI Côte Fleurie	150.00 €
Souvenir Français	60.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, Madame Vieillard ne prenant pas part au vote, décide, pour 2020, d'accorder la subvention suivante :

Association des Parents d'Elèves 350.00€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, Monsieur Bajard ne prenant pas part au vote, décide, pour 2020, d'accorder la subvention suivante :

Le Club de l'Amitié 200.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, Madame Gauchard ne prenant pas part au vote, décide, pour 2020, d'accorder la subvention suivante :

Maison Familiale de Blangy 200.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, Monsieur Bajard ne prenant pas part au vote, décide, pour 2020, d'accorder la subvention suivante :

PTVPA 450.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, décide, pour 2020, d'accorder la subvention suivante :

Breuil en 'Zic 500.00 €

(400.00 € de subvention +une aide exceptionnelle de 100.00 € pour l'acquisition de matériel)

6) Mise en souterrain d'une ligne Haute Tension Aérienne vétuste

Considérant le courrier reçu du bureau d'études TOPO ETUDES, chargé du projet de mise en souterrain de la ligne Haute Tension Aérienne vétuste au lieu-dit La Chapelle,

Il est nécessaire de poser une armoire de coupure de type AC4M sur la parcelle cadastrée AC n° 396 appartenant à la commune et située au-dessus de l'entreprise Letellier à l'angle de l'impasse du Stade, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants décide :

- D'approuver la convention avec ENEDIS
- D'autoriser le Maire à signer la convention, les éventuels avenants et tous documents s'y afférant

7) Prime exceptionnelle pour les agents dans le cadre de l'épidémie de covid-19

- Vu le décret n° 2020-570 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents d'Etat et territoriaux dans le cadre de l'épidémie de covid-19,

- Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020,

Monsieur le Maire propose d'attribuer une prime aux agents ayant travaillé pendant le confinement dû à la COVID-19.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants décide d'attribuer une prime exceptionnelle, au prorata du temps de présence, dans le cadre de l'épidémie de covid-19, aux agents suivants :

Madame Laure Delbarre :	300 €
Monsieur Jean-Jacques Desceliers	1 000 €
Madame Isabelle Dubreuil	200 €
Madame Valérie Hervouet :	200 €
Madame Yannick Le Cam	500 €

8) Hygiénisation des boues de la station d'épuration

La crise de la COVID-19 entraîne des modifications de destinations et des méthodes d'élimination des boues des stations d'épuration.

L'épandage des boues extraites à partir du 18 mars 2020 est interdit si l'hygiénisation complète de celles-ci n'est pas réalisée.

Les 2 silos de stockage de boues de la station d'épuration vont être plein fin juillet 2020.

La solution possible à court terme est de déstocker les boues liquides contenues dans le silo de 120m³ et transporter ces boues liquides non hygiénisées sur le site d'une station d'épuration autorisée car possédant une filière boue hygiénisante

La station d'épuration de Caen La Mer à Mondeville semble la seule solution à court terme pour recevoir les boues liquide en provenance de la station d'épuration de Le Breuil en Auge

Le coût total (transport + traitement est estimé à 6 864 € HT, subventionnable à hauteur de 80%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- accepte que la commune prenne en charge le coût, sur le budget service assainissement,
- autorise Monsieur le Maire à demander la subvention.

9) Questions Diverses

Date de la prochaine foire à tout serait décalée en septembre prochain.

Prochaine réunion Fêtes et Cérémonies prévue début septembre prochain.

Prochain repas des aînés : à voir pour une autre organisation cette année, avec la commission Fêtes et Cérémonies.

Voir les arbustes à boules rouges devant l'école avec l'entreprise Ramette et le cabinet Aménagéo.

Problèmes de sacs poubelle sur les trottoirs mis trop tôt avant le ramassage (il est rappelé que les sacs doivent être déposés au plus tôt le lundi soir).

Les grands containers de regroupement ne sont mis qu'aux endroits non accessibles par les véhicules de collecte.

Beaucoup de containers sont abimés lors du ramassage.

Des ronces dans les haies des riverains Côte des Girouettes empêchent de passer sur le nouveau trottoir.

Problème de voitures tampons et au niveau de la place minute.

Problème des enfants avec les riverains au lotissement « Les Coutures » jusqu'à 21h.

Les élections pour le Président les présidents des commissions de la communauté de communes se tiendront le 16 juillet prochain.